

B.P. 75088
57073 METZ Cedex 3

DECISION
portant délégation de signature

N° 2026/004-V01/DS

Le Directeur de l'Établissement Public de Santé Mentale Metz Jury,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles D.6143-33 à D.6143-36,

Vu, le Décret n° 2020-719 du 12 juin 2020 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la fonction publique hospitalière,

Considérant la décision de nomination de Monsieur WENDLING en qualité de Directeur de l'EPSM Metz Jury, du Centre Hospitalier de LORQUIN et de l'EHPAD de FENETRANGE prenant effet le 1^{er} janvier 2026,

Considérant la décision de nomination de Madame HELLUY en qualité de Cadre supérieur de santé à l'EPSM Metz Jury en date du 8 février 2021,

Considérant l'organigramme de l'établissement,

DECIDE

Article 1 : Madame Agnès HELLUY, Cadre supérieur de santé et cadre du pôle « addictologie et psychiatrie du sujet âgé », est chargée d'exercer les fonctions de Directrice du centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) de Thionville.

Article 2 : Madame Agnès HELLUY dispose d'une délégation de signature pour les correspondances, les actes et les décisions portant sur les conventions de partenariat.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026. Elle annule et remplace toutes les décisions précédentes.

Article 4 : Monsieur le Directeur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil départemental des actes administratifs de l'État ainsi que sur le portail de l'établissement et sera notifiée à la personne concernée et à Monsieur le Trésorier Principal.

Jury, le 1^{er} janvier 2026

Le Directeur

Marc WENDLING

